





Nous avons recherché la hutte du castor, mais en vain. Compte tenu de l'urgence de ces travaux, et afin de faire baisser le niveau d'eau tout en limitant l'impact sur son habitat, nous avons mis en place deux jalons aux extrémités du barrage. Cela a permis de déterminer la hauteur minimale du barrage à maintenir lors de l'arasement.

Ils ont été enfoncés dans le sol. Pour faciliter leur repérage, de la rubalise a été accrochée au sommet des jalons et sur un rejet d'arbre. L'arasement du barrage pourra se réaliser jusqu'à atteindre le sommet du jalon.



Afin de baisser le niveau d'eau rapidement 2 brèches de 50 cm de large et d'environ 10 cm de haut ont été réalisés.

Suite à notre conversation téléphonique du 20 juillet, il a été convenu que M.ROLET se rendrait sur site la semaine prochaine pour évaluer la nécessité d'effectuer un nouvel arasement. Si tel est le cas il devra avertir la DDT pour déterminer une date où un agent pourrait être présent lors de cette intervention. Si aucun agent n'est disponible, il devra prendre une photo avant et après l'intervention.

Compte tenu des risques liés à la sécurité publique, ces interventions ont dû être réalisées rapidement en présence de l'autorité administrative.

Enfi pour limiter les interventions, des solutions alternatives pourront être réalisées :

- soit la pose de syphon
- soit la pose d'une clôture électrique pour dissuader le castor de rehausser son barrage

Compte tenu du statut juridique du castor européen et afin de se conformer à la réglementation, la SNCF a déposé une demande de dérogation espèce protégée à la DDT. Cette demande sera transmise au CRSPN via la DREAL.

Un arrêté préfectoral autorisant la sncf a intervenir sur cette zone lui sera notifié prochainement. Assorti à cette autorisation, un suivi de cette opération devra être réalisé par une association protection de la nature.